SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION
CÔTES-D'ARMOR (22)

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Règlement graphique

Zonage et prescriptions

TREVENEUC OUEST

Annexe 9.

Version pour arrêt en conseil communautaire
29/02/2024

Échelle 1: 5000è

DGFiP Cadastre© 12-2023

Plan de zonage n°76 / 80

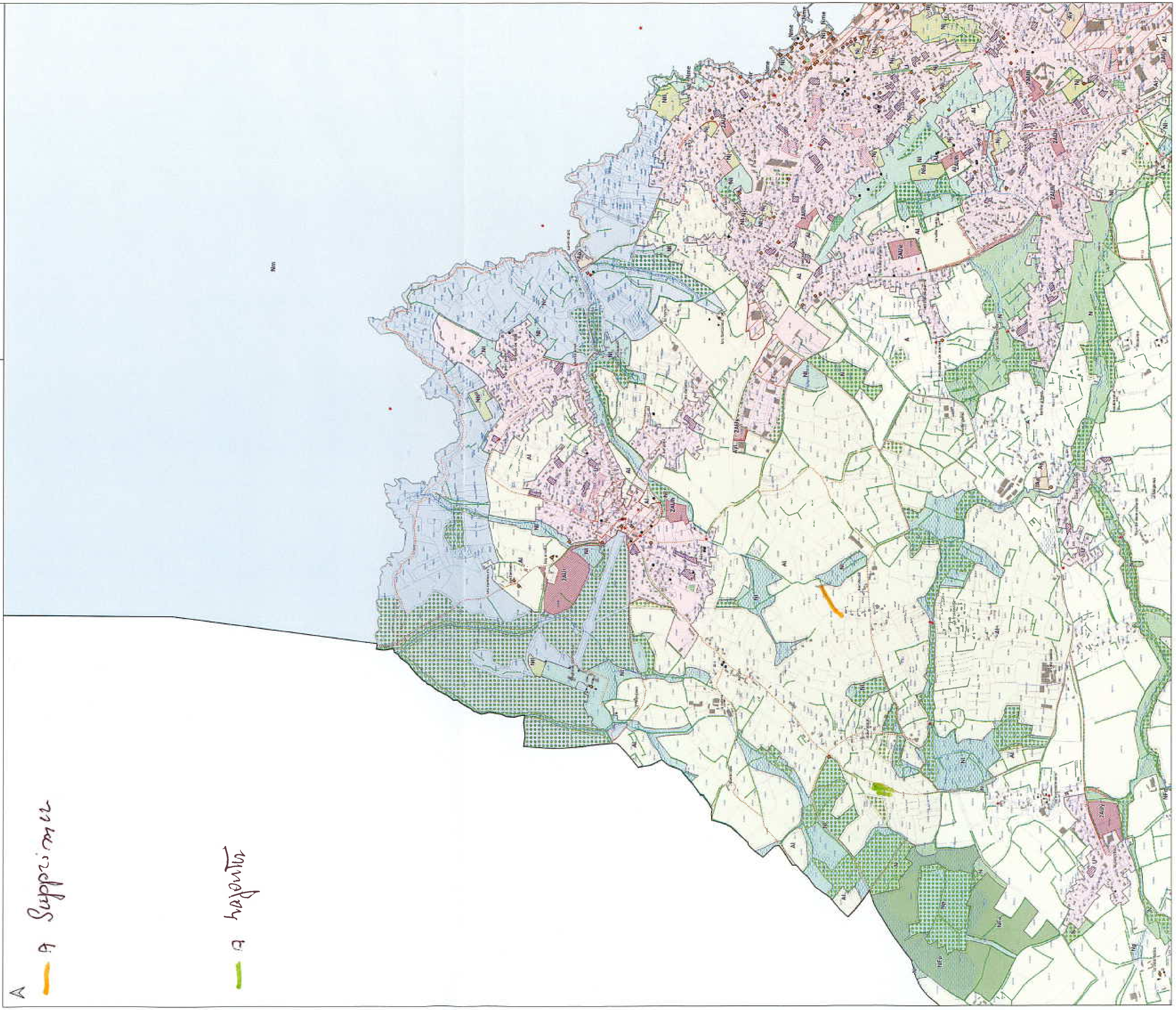

Zonage

- Contour de zone
- Zone agricole liée à la présence d'équipements
- Zone naturelle liée à l'exploitation sylvicole
- Zone naturelle liée à la présence d'un golf
- Zone naturelle liée à des espaces de loisirs

Prescriptions graphiques

- Arbre remarquable (L.151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Bâtiment susceptible de changer de destination (L.151-11 2° du Code de l'Urbanisme)
- Emplacement réservé (L.151-41 du Code de l'Urbanisme)
- Plan de Prévention des Risques Littoraux et d'Inondation : non constructible
- Plan de Prévention des Risques Littoraux et d'Inondation : constructible sous conditions
- OAP sectorielle (L.151-7 du Code de l'Urbanisme)
- OAP thématique densification (L.151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Diversité commerciale à protéger ou à développer (L.151-16 du Code de l'Urbanisme)

Cadastre

- Parcelle
- Bâti
- Limite communale